



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service de l'aménagement, de la biodiversité
et de l'eau

Dossier suivi par : Romain DECCO
Tél. : 03 87 28 30 84
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : romain.decco@moselle.gouv.fr
Réf. : RD/CP ASPE-L15

Mairie de VIGNY

2 rue Goin

57420 Vigny

Objet : **Dossier de déclaration concernant la régularisation
du système épuratoire des eaux usées sur la
commune de VIGNY**

Metz, le 17 DEC. 2015

P. J. : 1 dossier
Récépissé de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **la régularisation du système épuratoire des eaux usées sur la commune de VIGNY**

Ce dossier a été déposé par : **Syndicat Mixte d'Assainissement de la Seille Aval**

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration,
- un exemplaire du « **récepissé de déclaration n°57-2015-00243** » en date du 18 décembre 2015, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE-POTIER